

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE-SEVERE sur INDRE**

**Séance du 24 juin 2022 – 20h**

AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-15  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire ;

nombre de membres du conseil municipal : 15

nombre de présents : 12

nombre de votants : 15 (dont trois pouvoirs)

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints  
M. PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, M. BOURY Alexis, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine, M. DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. PASQUET Pascal pouvoir à M. DAUGERON François, Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline pouvoir à Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. METIVIER Arnaud pouvoir à M. BOURY Alexis

Le quorum étant atteint, Mme Michèle LUNEAU- PIGOIS est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

**I- INTERVENTION DU CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Monsieur le Maire présente Madame Elodie LE BAHER, recrutée en tant que cheffe de projet Petites Villes de Demain depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier pour une durée de 3 ans reconductible. Le poste de Mme LE BAHER est financé à 75% par l'état, le reste étant à la charge, à égalité, des communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

Madame LE BAHER présente au Conseil municipal un état des lieux ainsi que les objectifs et les enjeux de sa mission, à savoir : l'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine, l'économie et le tourisme, les espaces publics, nature et mobilité.

**II- REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES –  
DCM n°24/06/2022-02, transmise au contrôle de légalité le 29/06/2022 et publiée le 29/06/2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2131-1 dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022 ;

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022 ;

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée

en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

**CONSIDERANT** que la commune compte moins de 3 500 habitants sur son territoire.

Le maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel se fera sous forme électronique sur le site Internet de la commune : [www.sainte-severe-sur-indre.fr](http://www.sainte-severe-sur-indre.fr)

### **III- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE – DCM n°24/06/2022-01, transmise au contrôle de légalité le 29/06/2022 et publiée le 29/06/2022**

**VU** le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques ;

**VU** l'article R 20-53 fixant les modalités de la redevance ;

**VU** la déclaration des installations de France Télécom conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ**

**FIXE** le montant annuel de la redevance pour l'année 2022 selon les modalités suivantes :

- ✓ 56,85 € le km d'artère aérienne (13.167 km d'artère aérienne) soit 748,54 €
  - ✓ 42,64 € le km d'artère en sous-sol (13.230 km d'utilisation en sous-sol) soit 564,13 €
- soit un montant total de 1 312,67 €

**INDIQUE** que cette recette sera inscrite à l'article 70323 du budget 2022.

#### **IV- COMPTE RENDU DE LA REUNION ASSOCIATIONS DU 22/06/2022**

Un calendrier des manifestations estivales est en cours d'élaboration, il sera en ligne sur le site de la commune et envoyé à toutes les associations.

Une réunion est programmée le 18 juillet avec les associations pour l'animation du départ d'une étape du Tour de l'Avenir, le 22 août prochain.

#### **V- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SANTÉ DU 02/06/2022**

La commission a décidé d'organiser une réunion avec les praticiens de la Maison médicale afin de leur parler de l'évolution du plan de communication avec Big Berry et leur présenter le fonctionnement de l'équipe de Soins Primaires et la formation d'Infirmière en Poste Avancé en présence du Dr Christophe RUIZ.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée, à la maison médicale, d'un psychologue, une journée par semaine à partir du mois de septembre.

#### **VI- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS**

Un devis d'un montant de 27 606 € HT pour le remplacement de 20 tampons d'assainissement usagers dans l'avenue d'Auvergne est présenté au Conseil municipal. Il est décidé de réfléchir au financement de ces travaux afin d'en programmer rapidement une partie.

#### **VII- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet de cession d'une partie du domaine public à Mme Auclair**

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner -**

Monsieur le Maire indique que la commune renonce à son droit de préemption pour les parcelles suivantes : parcelles AB64 et AB65 situées rue du Commandant Chicot

- **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements suivants : Familles Rurales, l'ASGV, les amis de la Tour, le comité de La Châtre de l'Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance et Bip TV pour les subventions accordées ainsi que les CM1 et Cm2 de l'école Emile Chenon pour le financement du voyage sur l'île d'Oléron.

#### **AGENDA :**

Conseils municipaux : 29 juillet, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre

Du 15/06/2022 au 11/09/2022 : Boutique éphémère – inauguration le 25/06/2022 à 18h

26/06/2022-matin : rassemblements voitures

26/06/2022-16h30 : Concert sous la halle par les Voix Sévéroises

27/06/2022 : Assemblée Générale des Maires Ruraux – salle des fêtes

28/06/2022-19h : Commission finances à la mairie

29/06/2022-17h : Pot de départ Frédéric Couty

-18h : Réunion d'organisation du trail

01/07/2022-18h30 : Fête de l'école – place du Marché (spectacle et restauration)

03/07/2022 : Brocante

-18h : Apéro Concert des Voix Sévéroises

06/07/2022 : Don du sang

11/07/2022 au 05/08/2022 : La Ruche  
13/07/2022 : Animations et feu d'artifice  
21/07/2022 : Visite du Préfet  
22/07/2022-20h : Soirée barbecue ULISS  
23/07/2022-15h : Promenade autour d'un village  
24/07/2022 : Rassemblement voitures  
29/07/2022-20h : Conseil municipal  
22/08/2022 : Départ d'une étape du Tour de l'Avenir  
17/09/2022 : Départ du trail des rives de l'Indre

Fin de séance : 23h25

**La Secrétaire de séance**  
**Michèle LUNEAU-PIGOIS**



**Le Maire,**  
**François DAUGERON**

